

Sujet : [INTERNET] réponse enquête publique méthaniseur choignes

De : thibault dassonville <thibaultdassonville@live.fr>

Date : 18/04/2024 22:04

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite donner un avis défavorable à la construction du méthaniseur sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes.

En effet, de nombreux points me semblent négatifs :

- Hausse du trafic routier qui entrainera nécessairement une dégradation des voiries, notamment au niveau du rond point situé en contrebas et dont le coût d'entretien revient à la collectivité.
- Les apports de matière organique de cultures dédiées représentent une concurrence avec l'alimentation humaine alors que la souveraineté alimentaire devrait devenir un enjeu important.
- Artificialisation d'une surface arable importante à l'heure où il devient primordial de rendre de la terre aux milieux naturels
- Le bilan énergétique affiché est en réalité entaché par les fuites récurrentes sur ces installations qui peuvent s'élever à plusieurs pourcents (<https://rytec.com/detection-des-fuites-dans-les-unites-de-methanisation/>)

Pour finir, le point crucial jouant en défaveur de ce projet est le risque d'accident industriel. Comme le note Rapport d'information n° 872 (2020-2021) du sénat, la "hausse de l'accidentologie est corrélée à l'augmentation du nombre d'installations" et ce depuis plusieurs décennies ce qui montre bien que malgré les retours d'expérience, précautions et surveillances, aucune installation ne peut être totalement sûre. Cet argument n'est pas valable en soi puisque qu'il condamnerait de fait tout site industriel mais s'applique ici vu la dimension et la localisation du projet :

* Sur un site de la taille envisagée, un accident industriel aurait nécessairement des répercussions écologiques très importantes d'autant que le site est disposé sur un sous-sol présentant des failles (pollution des eaux souterraines) et en surplomb de la marne (pollution des eaux de surface)

* Vu la localisation en surplomb de quartiers d'habitation, un accident poserait également un risque sur la santé des habitants les plus proches

Cordialement,

--

Thibault Dassonville